

BLUFF !

Depuis quelques années, le poker est devenu très à la mode, jusque dans les cours de récré. On parie d'abord quelques M&M's et puis cela devient vite quelques euros...

Un film sans concession, violent, réaliste. À la fin de sa projection, en avant-première au cinéma Arenberg, le film 'Bluff!' a laissé une tension et un silence lourds de sens. Ce n'est pas le dernier Tarantino que l'on venait y voir, mais bien un film de chez nous, avec des acteurs bien de chez nous également. Un film pédagogique, initié par la Commission des Jeux de Hasard, destiné aux jeunes de 14 à 18 ans pour illustrer les dérives du jeu. Un film qui n'a rien des discours parfois policés que l'on adresse aux jeunes. La sanction au non-remboursement d'une dette de jeu y est dans le film sans appel. On y voit l'un des jeunes protagonistes obligé d'ingérer à la manière de la cocaïne du verre pilé. Âmes sensibles s'abstenir.

DÈS 13 ANS

Un jeune sur cinq a déjà joué pour de l'argent en Belgique; or ce type de jeu est interdit aux moins de 18 ans. Ces jeunes commencent en moyenne à jouer dès l'âge de 13 ans et dépensent en moyenne 38 euros par mois à ce type de jeu. Etienne Marique, magistrat chargé actuellement de la présidence de la Commission des Jeux de Hasard: «Il s'agit ici d'une moyenne, ce qui implique que des montants souvent beaucoup plus élevés sont en jeu.» Selon le CRIOC, qui a mis ces chiffres en avant dans une récente étude, 3 jeunes joueurs sur 5 ont déjà acheté des billets à gratter, le jeu le plus populaire, et 2 jeunes sur 5 sont devenus des adeptes du poker.

Voilà pour les statistiques et le constat de départ pour cette campagne de sensibilisation auprès des

jeunes. «Au-delà, il y a également des faits d'une rare violence. Tout ce qui est relaté dans le film s'inspire d'événements qui se sont réellement produits. Qu'ils soient condensés dans un film de 37 minutes leur donne bien entendu encore plus d'impact. Mais nous n'avons rien inventé. Un long travail de réflexion en collaboration avec la réalisatrice Cecilia Verheyden a été entrepris quant au contenu. Nous aurions même pu aller plus loin encore. Nous avons délibérément choisi de ne pas montrer d'armes. Or elles sont bien présentes dans la réalité, lorsque des joueurs endettés veulent retrouver la main. Cela arrive plusieurs fois par an», explique encore Etienne Marique.

POUR QUELQUES M&M'S

Nos cinq jeunes acteurs commencent donc à jouer pour quelques biscuits ou M&M's... Puis viennent l'argent et l'euphorie, avant une fin qu'on n'imaginait pas si tragique. Etienne Marique: «On comprend assez facilement dans le film que certains terrains sociaux amènent davantage cette dépendance face au jeu. Le rôle de l'enseignante qui tente d'établir le dialogue avant que les choses tournent mal est également primordial. Avant de tourner ce film, nous avons sondé les écoles du Nord et du Sud du pays, ainsi que les associations de jeunes, pour comprendre quels étaient leurs besoins. Ce film est désormais disponible, de même qu'un dossier pédagogique, via notre site. 3.000 DVD's sont disponibles. L'objectif n'est pas de dramatiser, mais de sensibiliser les jeunes aux dérives du jeu.»







Le projet a débuté il y a cinq ans, le temps de trouver les budgets (200.000 euros) et de mettre sur pied un scénario. Cecilia Verheyden: «Nos cinq jeunes acteurs avaient déjà des connaissances du poker, mais nous les avons davantage initiés encore et ils ont appris également à jouer à des jeux clandestins, de manière à donner plus de justesse au film.»

ENTRÉE INTERDITE

En Belgique l'entrée des casinos est refusée aux moins de 21 ans, le bingo et les jeux d'argent sont interdits aux moins de 18 ans. Pour faire respecter ces règles, des agents de la Commission des Jeux de Hasard effectuent des contrôles dans les casinos, salles de jeux ou cafés, la plupart du temps sur base d'une plainte d'un concurrent. Etienne Marique: «Nous sommes assez stricts en Belgique. À Londres par exemple, il n'y a aucun contrôle d'âge pour les joueurs. Là où cela se complique évidemment, c'est pour les jeux d'argent sur Internet, voire même les jeux proposés sur votre gsm. Il ne faut pas se laisser dépasser par ces nouvelles technologies. C'est pourquoi nous menons aujourd'hui une large réflexion sur les jeux et le multimédia.»

Comme l'a expliqué le Secrétaire d'Etat à la Coordination de la lutte contre la Fraude, Carl Devlies, la loi de 1999 sur les jeux de hasard a été adaptée l'année dernière suite notamment à l'expansion des jeux sur Internet. Une interdiction totale n'était pas souhaitée par la sphère politique. L'offre de jeux de hasard sur Internet sera autorisée en Belgique, mais limitée. Cependant, l'application de cette nouvelle loi requiert pas moins d'une soixantaine d'arrêtés d'exécu-



Cecilia Verheyden

«Nos jeunes acteurs ont dû approfondir leurs connaissances du poker.»



Etienne Marique

«Tout ce qui est relaté dans le film s'inspire d'événements qui se sont réellement produits.»

tion, qui sont actuellement discutés et devraient être publiés au Moniteur d'ici la fin de l'année. À terme, ceux qui proposeront des jeux sur Internet devront au préalable être titulaires d'une licence délivrée par la Commission des Jeux de Hasard, comme c'est déjà le cas dans le monde 'réel', dans les casinos ou les salles de jeux. Des mesures de protection du joueur seront également prises en parallèle, comme l'interdiction d'utiliser une carte de crédit notamment ou une perte horaire moyenne autorisée. Celle-ci est déjà d'application dans les casinos (70 euros) et dans les salles de jeux (25 euros).

Enfin, la nouvelle loi prévoit également que la famille d'un joueur 'à problèmes' pourra demander à la Commission d'interdire la participation de celui-ci à tout jeu de hasard, que ce soit pour les casinos et salles de jeux ou sur Internet. Mais comment identifier concrètement un joueur sur Internet? Ou comment déceler l'âge d'un joueur derrière son écran d'ordinateur? Etienne Marique: «Une des pistes envisagées serait d'attribuer à chaque joueur une 'carte-joueur' valable pour tous les jeux de hasard: loteries, casino, jeux sur Internet,... Ceci avec une perte horaire moyenne autorisée. Un peu comme une carte d'identité du joueur. Mais il faut dans le même temps constamment anticiper sur les nouvelles technologies. Certains joueurs seront sans doute tentés de recourir au paiement via leur gsm. Comment en pister les traces? Un groupe de travail planche actuellement sur toutes ces questions.»

La valisette contenant le DVD du film et le cahier pédagogique peut être obtenue auprès de la Commission des Jeux de Hasard: sabine.rutten@just.fgov.be

www.bluffonline.com